



## Erection de ND des Armées en paroisse personnelle

pour la forme extraordinaire du rite romain.

vendredi 20 octobre 2017, par [Notre-Dame des Armées](#)

**Evènement paroissial, présence de nombreux officiels, nous comptons sur votre présence ! Réservez rapidement.**

Cette année, un évènement majeur va illuminer la vie de notre communauté : en effet, notre Evêque, Monseigneur Eric Aumonier, a décidé d'ériger la chapellenie Notre-Dame des Armées en paroisse personnelle pour la forme extraordinaire du rite romain.

Notre-Dame des Armées sera érigée en paroisse officiellement le 1er décembre. Je vais être nommé ensuite premier curé de la paroisse et **la cérémonie de mon installation par Monseigneur aura lieu le dimanche 10 décembre à 10h30**, avec la messe d'action de grâces. **Suivra un déjeuner-buffet au centre Ozanam**, 24 rue du Maréchal Joffre à Versailles. Vous êtes tous conviés et nous comptons bien sur votre présence !

Je vous bénis,

Abbé Renaud de La Motte, chapelain

Pour participer à la fête paroissiale du 10 décembre et en particulier au déjeuner-buffet qui aura lieu à partir de 12h30 au centre Ozanam, 24 rue du Maréchal Joffre à Versailles, **une inscription préalable est requise à l'aide du formulaire ci-dessous.**



Le repas est offert par la paroisse. Une modeste contribution financière est demandée\*. Afin de faciliter la

tâche des organisateurs bénévoles nous vous demandons de vous inscrire avant le 26 novembre.

*\* l'aspect financier ne doit pas être un empêchement, contacter le chapelain*

Nombre de places limitées et réservées en priorité aux paroissiens de NDA.

---

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### AU REPAS PAROISSIAL DU 10 DECEMBRE

#### Utiliser un formulaire par famille

*(Les enfants majeurs mariés sont considérés comme une nouvelle famille)*

- Nom de famille \*
- Adresse e-mail \*
- Tél. \*

---

#### • CHOIX DU TARIF CI-DESSOUS :

- Deux possibilités :A/ Forfait FAMILLE à partir de 3 enfants mineurs présents avec leurs parents (prix 30 € pour toute la famille quel que soit le nombre d'enfants mineurs)Si vous ne rentrez pas dans le cadre du forfait famille (moins de 3 enfants mineurs présents ou enfants majeurs) vous basculez sur B/ Tarif à l'unité : ADULTE (10 € par personne) et ENFANTS (5 € par personne < 18 ans)Les deux tarifs peuvent être cumulés comme dans l'exemple ci-dessous :Exemple d'une famille de 5 enfantsPère Hubert

Mère Camille

Jean 6 ans

Marie 15 ans

Paul 17 ans

=> 3 enfants < 18 ans et deux parents = FORFAIT famille 30 € (Inscrivez ces 5 personnes dans la rubrique A/Forfait)

+

Hervé 18 ans

Louis 21 ans

=> enfants >= 18 ans = HORS forfait famille. (Inscrivez ces deux personnes dans la rubrique B/ Tarif à l'unité en adultes à 10 € x 2)

- 
- **A/ Forfait FAMILLE - prix 30 € pour toute la famille**
  - **UNIQUEMENT à partir de 3 enfants et plus (<18 ans) présents avec leurs parents\*\**Si cette condition n'est pas remplie merci de basculer directement au tarif B/***

- **Nb d'enfants inclus dans le forfait famille**

Préciser le nombre d'enfants MINEURS présents :  ▼

- **Nb de parents inclus dans le forfait famille**

Préciser si un ou deux parents seront présents :  ▼

- **Merci d'indiquer les prénoms de tous les participants inscrits au tarif FAMILLE**

séparés par une virgule :

- 
- **B/ Tarif à l'unité : 10 € par adulte et 5 € par enfant mineur**
  - **Nb de personnes au tarif ADULTE Tarif = 10 € X nb d'adultes**  ▼
  - **Merci d'indiquer les prénoms de tous les participants ADULTES séparés par une**

virgule :

- **Nb de personnes au tarif ENFANT (< 18 ans) Tarif = 5 € X nb d'enfants mineurs**

▼

- **Merci d'indiquer les prénoms de tous les participants ENFANTS séparés par une**

virgule :

---

•

\* **champ obligatoire**

**1) Bien remplir et VALIDER le formulaire à l'aide du bouton ci-dessus Attention**

**Vous devez voir apparaître un message de confirmation (sinon re-validez)**

**2) Penser à régler votre participation financière :**

- ▶ par [CB](#)
- ▶ ou par chèque à l'ordre de "Association Saint Jean Bosco - NDA" à envoyer au [secretariat](#).

**Rappel : L'abbé Albert JACQUEMIN donnera une [conférence](#) dimanche 19 novembre à 17h à la chapelle sur le thème "Qu'est ce qu'une paroisse personnelle ? Notions canoniques"**

